

De: arc [unarcasso@claranet.fr]

Envoyé: vendredi 22 juin 2007 14:53

Objet : contestation des chiffres avancés dans votre étude : « *Comparatif des frais de chauffage* ».

Monsieur,

Comme vous le savez, nous considérons que les conclusions chiffrées de l'étude ADEME/Syndicat de la Mesure sur l'efficacité des répartiteurs de calories sont non fondées et non justifiées.

Vous trouverez ci-jointe la lettre adressée à Monsieur BLAZY et les éléments dont nous demandons communication.

La lecture de votre étude confirme nos analyses premières et nous fait penser que nous n'obtiendrons pas les informations demandées, puisque vous-même ne les avez pas....

Nous sommes par exemple confondus par votre étude n'indique pas comment a été construit « *l'échantillon* » des logements équipés de compteurs que vous utilisez pour « *démontrer* » un différentiel de coût énergétique par mètre carré de 33 % entre logements équipés et non équipés.

Les questions que nous vous posons (en plus de celles adressées à Monsieur BLAZY) sont donc celles-ci :

- 1- Puisque ce sont les sociétés de services adhérentes au Syndicat de la Mesure qui vous ont adressé elles-mêmes les chiffres, comment être sûr qu'elles ne vous ont pas adressé les meilleurs résultats au mètre carré ? (autrement dit : quelles garanties avons-nous qu'il s'agit d'un VRAI échantillon ?).
- 2- Par ailleurs, nous nous apercevons en lisant votre étude, qu'aucune donnée n'a été fournie par les sociétés de comptage sur l'ÂGE des immeubles ni leur degré d'isolation.

Comment est-il possible que vous ayez pu écarter cette donnée essentielle et comment pouvez-vous conclure que le différentiel tient aux répartiteurs, puisque vous ne savez rien des performances énergétiques des immeubles ?

Comment peut-on conclure à un effet « *compteur* » sans connaître le type d'immeubles concernés ?

Nous vous remercions vivement de vos réponses détaillées et circonstanciées à toutes ces questions, que nous répercutons à la Presse en attendant.

Recevez, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Fernand CHAMPAVIER
Le Président.

P.J : lettre à M.PLAZY.